

## Charte nationale de qualité de pose des réseaux d'assainissement Prise en compte de la charte dans les dossiers de demande d'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Les modalités d'attribution des aides de l'Agence, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme, précisent que le maître d'ouvrage et ses partenaires s'engagent à respecter l'application de la charte nationale de qualité de pose des réseaux d'assainissement. Il convient donc au bénéficiaire d'une aide de l'Agence de justifier de cette prise en compte au cours des différentes phases de son opération en transmettant, **dès qu'elles sont disponibles**, les pièces suivantes :

### Phase « Projet »

Délibération de la collectivité, approuvant la nature et le coût de l'opération, précise que les travaux seront réalisés conformément à la charte nationale de qualité de pose des réseaux en vigueur sur le territoire de l'Agence de l'Eau.

- ↳ Transmettre la délibération et le dossier projet

### Phase « Consultation »

DCE « Travaux » mentionne la charte, prévoit deux OS (préparation du chantier et travaux), contient les éléments géotechniques préalablement étudiés, précise dans le Règlement de Consultation que la valeur technique est le critère prépondérant d'attribution. DCE « Contrôles extérieurs » est lancé en même temps que le DCE « Travaux »

- ↳ Transmettre les deux dossiers de consultation des entreprises (Travaux et Contrôles extérieurs)

### Phase « Choix des entreprises »

Marché « Travaux » contient le mémoire technique  
Marché « Contrôles extérieurs » attribué à une entreprise indépendante de celle des travaux, accréditée (COFRAC ou similaire)  
Les rapports d'analyse des offres justifient le choix de l'entreprise sur la prise en compte des critères d'attribution définis dans le Règlement de Consultation (cf. phase précédente).

- ↳ Transmettre les marchés complets et les rapports d'analyse des offres

Validation de la recevabilité de la demande et instruction du dossier  
par l'Agence

### Phase « Travaux »

La fin de phase de préparation réunit l'ensemble des partenaires de l'opération  
Les contrôles extérieurs sont réalisés sur l'ensemble du linéaire de réseaux et sont tous positifs.

- ↳ Transmettre le compte rendu de fin de phase de préparation.
- ↳ Transmettre le Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant notamment les résultats des tests d'inspections télévisées, d'étanchéité et de compactage.

Solde de l'opération

Éléments non conformes à la charte → dossiers refusés ou annulés.

Les points évoqués ci-dessus constituent des points incontournables de la recevabilité de la demande d'aide du demandeur. Il n'en demeure pas moins que le maître d'ouvrage doit veiller à la prise en compte de la charte nationale dans son intégralité.

<http://www.astee.org/production/la-charte-qualite-des-reseaux-dassainissement/>